

dent a paru augmenter les moyens et donner quelque espoir ; mais pouvons-nous en user ? doit-il résulter des avantages de son emploi ? C'est ce qu'il faut examiner.

La Ville devra payer incessamment deux millions et plus, pour lesquels elle ne se trouve guère que cent mille francs en caisse. Pressés par les circonstances, vous avés nommé un député (1) pour exposer à l'Assemblée nationale et au ministre l'état fâcheux de la seconde ville du royaume, sa détresse, son besoin de secours.

Il a été obtenu la permission de faire un emprunt de deux millions, et vous avés été autorisés à vous faire avancer cinq cents mille livres par le fermier des octrois.

A ce premier apperçu, l'on est tenté de se réjouir et de croire le mal presque réparé. Mais, en administration, et surtout en finance, il faut plus que des apperçus : on ne peut rien asseoir que sur des bases distinctes et solides. Voyons les conditions attachées à l'emprunt et à l'avance.

1^o Les deux millions empruntés seroient à rembourser en dix ans, capital et intérêt. Avec quels deniers ? avec ceux que l'on suppose pouvoir résulter d'une augmentation d'impôt, de taxes personnelles, d'octrois, et des économies à faire. Or pouvés vous augmenter en ce moment les charges de vos concitoyens ? Le reversement, en indemnité des divers droits supprimés, tels que ceux de gabelle et autres, n'a-t-il pas augmenté les charges déjà considérablement ? Et les octrois, dont le poids énerve le peuple et affaisse l'industrie ; les octrois, dont la diminution devoit être le fruit précieux des premières économies, sont-ils susceptibles d'augmentation ? Je ne le pense pas. Les moyens de remboursement sont donc illusoires, et ne peuvent motiver la confiance de faire un emprunt, qui, ajoutant encore à nos dettes, et pressurant nos facultés, mettroit le comble à nos maux.

« Quant aux économies, sans doute il faut songer à en faire ; mais connoissons-nous sur quoi nous pouvons les établir, et devons-nous préalablement les supposer au risque de les voir nulles ou insuffisantes ?

(1) M. Blot, contrôleur-général du bureau de la marque d'or et d'argent à Lyon.